

ARRÊTÉ N° 32 du 12 JAN 2021

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 2813 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite**

- VU** les articles R4432-10 et R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2736 du 15 décembre 2017 modifié portant composition du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n° 2813 du 29 décembre 2017 modifié constatant la désignation et nommant des membres du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement ;
- VU** le courrier du président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement notifiant la vacance du siège occupé par Mme Stéphanie BULTEAU, démissionnaire, au sein du collège 1 « vie culturelle » - spectacles vivants ;
- VU** la proposition des organismes représentatifs des salles de spectacles et festivals en date du 27 décembre 2020 désignant Mme Christiane BENARD en remplacement de Mme Stéphanie BULTEAU ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Mme Christiane BENARD est nommée membre du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion, collège 1 – section « spectacles vivants » en remplacement de Mme Stéphanie BULTEAU.

ARTICLE 2 :

Cette modification entre en vigueur à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 :

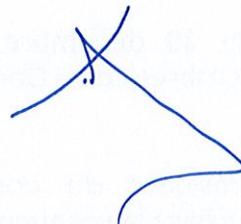
Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion.

Saint-Denis, le 12 JAN 2021

Le Préfet



Jacques Billant